

COVID 19: programme santé psy étudiants

Depuis Mars 2021, le Gouvernement a ouvert une [plateforme Santé Psy Étudiant](#) pour permettre aux étudiants, souhaitant bénéficier d'un accompagnement psychologique, de prendre rendez-vous gratuitement avec un psychologue. Près de **1 300 psychologues volontaires** recensés sur tout le territoire participent à ce dispositif et peuvent accueillir les étudiants pour une première série de **trois entretiens gratuits**. Pour réaliser plus de 3 séances, il est conseillé de se renseigner sur les mutuelles santé étudiantes qui peuvent prendre en charge ces frais. Pour bénéficier de l'aide, l'étudiant doit se rendre au service de santé de son établissement ou chez un médecin généraliste, muni d'une carte d'étudiant (ou de tout autre document équivalent). Un courrier d'adressage ou une ordonnance est rédigé par le professionnel de santé pour orienter, si besoin, l'étudiant vers [les psychologues partenaires](#) du dispositif. Pour toutes questions veuillez envoyer votre demande au support-santepsyetudiant@beta.gouv.fr.